

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 h 00, le conseil municipal de la commune de Vieillevigne dûment convoqué le 18 mars 2022 s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Présents : Nelly SORIN, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, André LEBRETON, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET

Absents et excuses : Daniel BONNET donne pouvoir à Christian JABIER, Catherine MORCEL, Solène MOUILLARD donne pouvoir à Vanessa BROCHARD, Adrien REMAUD donne pouvoir à Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vincent de VAUCRESSON donne pouvoir à Nelly BACHELIER, Marie-Reine LANGLOIS donne pouvoir à André LEBRETON.

Avant d'ouvrir la séance Madame le MAIRE rend hommage à Mme Paulette Gandemer, ancien maire de la commune, maire de Vieillevigne de 1959 à 2001, décédée le 2 mars 2022.

Madame le MAIRE retrace le parcours de Madame Gandemer et les principales réalisations de ses mandats, notamment la mise en œuvre du remembrement, la construction de la Salle Trianon, du Complexe sportif et du Foyer Retraite Champfleuri. Madame le MAIRE salue l'action de cette maire engagée et témoigne de la reconnaissance de la commune pour son travail permanent en faveur de l'intérêt général.

Madame le MAIRE aborde aussi un autre sujet qui nous touche tous aujourd'hui, la guerre en Ukraine qui a suscité un fort élan de solidarité à Vieillevigne. Des actions en partenariat avec l'AMF44 et la Préfecture de Loire Atlantique ont été mises en œuvre. Madame le MAIRE dit que l'Ukraine ne se bat pas seulement pour son pays mais pour maintenir la paix en Europe.

Madame le MAIRE ouvre la séance publique.

Madame le MAIRE constate que le quorum est atteint et donne lecture aux pouvoirs.

Myriam VERDIE est désignée secrétaire de séance.

Madame le MAIRE informe le Conseil que Sylvain MOULET lui a indiqué immédiatement avant le début de la séance de son intention de filmer les débats.

Evelyne RAULET dit que l'information aurait dû être faite en amont.

Alain BOUCHER dit qu'il espère que si Sylvain MOULET diffuse les enregistrements ce sera fait correctement et dans leur intégralité.

Marie-Françoise VALIN demande pour quelle raison il a l'intention de filmer les débats.

Sylvain MOULET répond que c'est pour débriefer ensemble avec son groupe.

Madame le MAIRE dit que cette façon de procéder est assez révélatrice de l'état d'esprit du groupe d'opposition.

Arrivée de Sophie PACE.

Madame le MAIRE demande s'il y a des observations sur le PV du 24 février 2022.

Le PV de séance du 24 février 2022 est adopté à l'unanimité sans observations.

Madame le MAIRE passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

BUDGET COMMUNE

1 - Approbation du Compte de Gestion 2021

Madame le MAIRE explique que le Compte de gestion est l'état récapitulatif de toutes les écritures comptables vérifiées par le Trésorier. Elle présente les principaux chiffres du Compte de gestion 2021.

Madame le MAIRE précise que le Compte de gestion 2021 ne comporte ni observation ni réserve de la part du Trésorier.

Question adoptée à l'unanimité

2 - Approbation du Compte Administratif 2021

Madame le MAIRE quitte la séance.

Nelly BACHELIER présente les chiffres du Compte administratif 2021, conforme en totalité au Compte de gestion établi par le Trésorier.

Question adoptée à l'unanimité

Madame le MAIRE réintègre la séance.

3 - Affectation du résultat

Madame le MAIRE explique que la Section de fonctionnement dégage un excédent. Les années précédentes, cet excédent a permis de combler le déficit d'investissement et de verser le solde en tant qu'excédent de fonctionnement pour l'année suivante.

Madame le MAIRE explique que compte tenu des restes à réaliser en dépenses importants de la section d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 sur le budget primitif 2022 avec un déficit d'investissement reporté de 290 477,45 €.

Question adoptée à l'unanimité

4 - Adoption du BP 2022

Madame le MAIRE dit que le budget 2022 va permettre à la commune d'agir tout le long de l'année.

Madame le MAIRE explique que conformément à la loi Engagement et Proximité il est présenté au Conseil le tableau des indemnités des élus 2021. Madame le MAIRE précise qu'il s'agit des montants bruts.

Le tableau des indemnités est présenté au Conseil :

- Indemnités du Maire – 8 Adjointes – 3 conseillers délégués : 63 497,91 € brut/an
- Remboursements de frais (kilométriques, repas, séjour ...) : 0 €
- Avantages en nature (véhicule, logement, téléphone ...) : 0 €

Sylvain MOULET dit que les indemnités de l'intercommunalité doivent aussi être présentées.

Myriam VERDIER dit que la Communauté d'Agglomération les présente en Conseil communautaire.

Madame le MAIRE confirme qu'en application des textes chaque collectivité présente l'état des indemnités versées.

Madame le MAIRE passe à la présentation du Budget primitif 2022.

Madame le MAIRE précise que le budget a été travaillé en amont dans chaque Commission et en réunion de travail avec l'ensemble du conseil municipal.

Madame le MAIRE détaille les prévisions des dépenses et des recettes de la section fonctionnement.

Madame le MAIRE présente le tableau des investissements prévus par programme. Les prévisions d'investissement en 2022 en tenant compte des restes à réaliser totalisent 5 526 827,87 €.

Evelyne RAULET dit qu'elle voudrait mieux comprendre certains chiffres, notamment les différences entre le DOB et le vote du Budget.

Madame le MAIRE précise les principales évolutions intervenues depuis le débat d'orientation budgétaire en février : décoration du rond-point, moins-value sur des travaux d'égouttage, formation logiciel bibliothèque, prime de rupture conventionnelle, bourse au permis de conduire

Madame le MAIRE explique également que les bases notifiées ont été supérieures de 13 000 € aux prévisions. Un sinistre de 6 000 € a également été remboursé à la commune.

Evelyne RAULET demande également des précisions sur les différences sur les recettes d'investissement.

Madame le MAIRE indique que des précisions lui seront apportées.

Sophie PACE dit que les anciens élus ont l'habitude de ces variations habituelles, étant donné que le BP est arrêté après le DOB.

Madame le MAIRE dit qu'elle a apporté les éléments expliquant ces variations et assure Mme RAULET de la sincérité des chiffres présentés.

Evelyne RAULET remercie Madame le MAIRE et dit qu'elle pose des questions parce qu'elle travaille les dossiers.

Madame le MAIRE demande s'il y a d'autres questions.

Question adoptée à l'unanimité

5 - Vote des taux d'imposition 2022

Madame le MAIRE explique que chaque année la Loi des Finances fixe l'évolution des bases locatives servant à calculer les impôts fonciers. Pour 2022 cette évolution est de 3,4%, et a été intégrée aux prévisions budgétaires de la commune.

Madame le MAIRE dit que la commune doit délibérer pour fixer le taux d'imposition pour le foncier bâti et non bâti.

Madame le MAIRE présente un tableau avec les hypothèses d'évolution des taux examinés en Commission des Finances. Elle explique que la Commission en toute responsabilité s'est interrogée sur ce qu'il convient de faire.

Madame le MAIRE dit que sur la commune les investissements sont importants, pour maintenir un niveau élevé d'équipement et de services. Les habitants doivent participer à cet effort général pour accompagner le programme d'investissements de la commune. Aussi, l'effort fiscal de la commune contribue à majorer les dotations d'Etat perçues.

Madame le MAIRE dit que l'année dernière dans le contexte de l'épidémie Covid le Conseil municipal avait fait le choix de geler les taux d'imposition. Aujourd'hui, sa proposition est de prévoir une évolution modérée, pour permettre de bénéficier d'une dynamique au niveau des dotations de l'Etat et pouvoir poursuivre les investissements.

Madame le MAIRE propose de retenir une augmentation de 0,5% le taux d'imposition sur le foncier bâti et de geler le taux d'imposition pour le foncier non bâti.

Madame le MAIRE présente les montants prévisionnels des recettes prévues.

Sylvain MOULET dit qu'en effet en Commission Finances il avait été évoqué une hausse minimale, en raison des hausses des prix déjà supportées par les ménages.

Madame le MAIRE confirme que c'est une évolution de 0,5% qui est proposée, et non de 1% comme lors des années antérieures. Elle précise que la commune est également affectée par les hausses des prix.

A l'unanimité, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition suivants :

Taxe sur le foncier bâti 2022 : 31,22% (+0,5%)

Taxe sur le foncier non bâti 2022 : 49,81% (gel)

6 - Dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants

Madame le MAIRE explique qu'il est nécessaire d'inscrire au budget une provision pour risque de créances impayées, pour pouvoir inscrire en non-valeur les créances déclarées irrécouvrables par la Trésorerie.

Evelyne RAULET demande si on passe directement d'une année sur l'autre les créances irrécouvrables.

Madame le MAIRE précise que les créances ne sont pas déclarées irrécouvrables directement. Chaque situation est regardée avec beaucoup d'attention. Les admissions en non-valeur font l'objet d'une délibération, seulement après avoir épuisé tous les moyens de poursuite.

Question adoptée à l'unanimité

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

7 - Approbation du Compte de gestion 2021

Madame le MAIRE présente le compte de gestion du budget Lotissement communal.

Question approuvée à la majorité par 25 voix POUR (Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET,

Marie-Reine LANGLOIS, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Solène MOUILLARD, Adrien REMAUD, Vincent de VAUCRESSON), 1 ABSTENTION (André LEBRETON)

8 - Approbation du Compte Administratif 2021

Madame le MAIRE quitte la séance.

Nelly BACHELIER présente le compte administratif du budget Lotissement communal.

Question approuvée à la majorité par 24 voix POUR (Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Marie-Reine LANGLOIS, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Solène MOUILLARD, Adrien REMAUD, Vincent de VAUCRESSON), 1 ABSTENTION (André LEBRETON)

Madame le MAIRE réintègre la séance

9 - Affectation des résultats 2021 du budget annexe « lotissement communal »

Madame le MAIRE propose l'affectation du résultat du budget annexe lotissement communal

Question approuvée à la majorité par 24 voix POUR (Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Marie-Reine LANGLOIS, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Solène MOUILLARD, Adrien REMAUD, Vincent de VAUCRESSON), 1 ABSTENTION (André LEBRETON)

10 - Vote du Budget primitif 2022- budget annexe « lotissement communal »

Madame le MAIRE présente les dépenses : acquisitions de terrains et frais annexes, charges financières, résultat reporté.

Madame le MAIRE présente les recettes : emprunt, et les opérations d'ordre. Elle précise que l'emprunt ne sera bien entendu contracté qu'au moment des acquisitions foncières.

André LEBRETON demande si les travaux des Ardelières entrent dans ce budget.

Madame le MAIRE indique que les travaux déjà réalisés correspondent à la division parcellaire ayant permis l'installation du Cabinet vétérinaire. Le reste des travaux des viabilisation feront partie du budget lotissement quand le lotissement sera créé.

André LEBRETON considère que la question est faussée.

Madame le MAIRE dit qu'elle ne le pense pas.

Question approuvée à la majorité par 24 voix POUR (Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine BROCHARD, Martial RICHARD, Alain BOUCHER, Marie-Françoise VALIN, Sophie PACÉ, Vincent AIRIAU, Julien LESCASSE, Myriam VERDIÉ, Agnès MARTIN-HERBOUILLER, Vanessa BROCHARD, Damien MÉCHINEAU, Nicolas GILLIER, Bruno JAUNET, Morgane BONNET, Marie-Reine LANGLOIS, Éveline RAULET, Joël PHÉLIPPON, Sylvain MOULET, Solène MOUILLARD, Adrien REMAUD, Vincent de VAUCRESSON), 1 ABSTENTION (André LEBRETON)

La parole est accordée à Christian JABIER.

Christian JABIER dit s'être demandé pourquoi le budget lotissement est créé maintenant et pas il y a 15 ans. Une classe est en cours de fermeture à l'école Paul Emile Victor, les problèmes de construction pourraient en être la cause.

Christian JABIER dit que la France fait face à une baisse de la natalité depuis 5 ans. Christian JABIER dit que le groupe d'opposition dit que cette baisse est due à « la gestion désastreuse de Madame le MAIRE ». Or, c'est un fait que le PLU de la commune n'a pas été annulé en raison d'une faute de la commune mais suite à un recours de particulier. Le PLU actuel est également contesté par un particulier. Il y a la responsabilité de personnes qui attaquent les documents d'urbanisme pour de raisons de convenance personnelle.

Christian JABIER dit que dire que c'est la responsabilité de Madame le MAIRE est fallacieux et malhonnête, et que ses propos n'engagent que lui.

Sylvain MOULET dit que les chiffres de natalité présentés correspondent à la France. Il dit qu'il n'a pas des chiffres du territoire mais ça doit être en hausse. Sur des communes de la même strate que Vieilleville il y a Gorges et Aigrefeuille qui sont en hausse. Il dit que c'est lui qui a écrit les propos cités et qu'il les cautionne.

Damien MECHINEAU dit que lui et les autres conseillers sont élus et qu'ils sont tenus pour responsables pour quelqu'un qui va au Tribunal Administratif pour de raisons de convenance personnelle.

Sylvain MOULET dit que le PLU a été annulé parce qu'il était mal fait.

Christian JABIER dit que ce n'est pas vrai, que les élus n'ont pas mal fait leur travail, et que les propos de Sylvain MOULET sont malhonnêtes.

Damien MECHINEAU rappelle que quelques mois après l'annulation, le Conseil d'Etat a sorti une jurisprudence interdisant aux tribunaux d'annuler des PLU pour les raisons invoquées pour annuler celui de Vieilleville. A quelques mois près le PLU de Vieilleville n'aurait pas pu être annulé.

Sophie PACE rappelle que la politique démographique n'est pas une compétence du maire. Les décisions du maire et des élus étaient donc bien traduites dans le PLU. Donc l'intention politique était la bonne, si ça n'a pas été appliqué c'est en raison du recours auprès du Tribunal administratif.

Sophie PACE dit à Sylvain MOULET qu'il se saisit de la moindre occasion pour attaquer Madame le MAIRE, peu importe la raison.

Sylvain MOULET répond que c'est sa perception des choses.

Christian JABIER demande à Sylvain MOULET d'arrêter de dire que si le PLU a été annulé c'est la faute des élus, qui ont pourtant travaillé beaucoup et très sérieusement sur ce document, qui a été validé par tous les partenaires et services de l'Etat au bout de la procédure d'élaboration.

Madame le MAIRE dit qu'elle s'inscrit en faux par rapport aux propos que l'opposition vient de tenir, pour préserver les élus qui ont travaillé sur le document d'urbanisme annulé. Le Tribunal lui-même n'a critiqué absolument aucun élément du contenu du PLU, l'annulation n'a concerné que la délibération de prescription.

Madame le MAIRE affirme qu'elle défend fortement les élus qui ont beaucoup et bien travaillé, tout comme les services municipaux qui ont fourni un travail d'une très grande qualité.

11 - Subvention versée en 2022 au CCAS

Christian JABIER présente les chiffres du budget du Centre communal d'action sociale. Il précise que désormais le reversement du tiers des sommes perçues pour les concessions cimetières sera versé depuis le budget communal, ce qui explique la hausse de la subvention communale.

Madame le MAIRE souligne que beaucoup d'actions fortes de la commune dans le domaine de l'action sociale sont portées par le budget communal et non par celui du CCAS, comme par exemple la Bourse au Permis de conduire.

Madame le MAIRE dit que ce n'est pas la taille du Budget CCAS qui détermine l'ampleur de l'action sociale de la commune.

Evelyne RAULET demande si c'est possible de connaître les chiffres concernant les familles aidées.

Christian JABIER dit que toute personne peut s'adresser à la mairie en cas de difficulté. Les personnes seront orientées vers une assistante sociale, qui les accompagne dans leurs droits et démarches. Une fois que tous ces dispositifs sont épuisés, le CCAS peut verser une aide. Ce n'est pas un système qui donne seulement de l'argent, mais il y a un accompagnement dans l'insertion et le remboursement.

Evelyne RAULET dit qu'il ne faut pas que les gens puissent avoir honte de pousser la porte de la mairie.

Christian JABIER dit que les gens peuvent passer par France Services, où ils sont accueillis en toute discrétion.

Madame le MAIRE dit qu'il y a bien sûr les aides financières, mais pas seulement. Elle remercie tout le monde autour de la table et particulièrement Marie-Françoise VALIN pour son action. C'est un travail qui ne se voit pas, qui n'est pas chiffré, mais qui est très important et permet d'accompagner toutes les personnes rencontrant des difficultés.

Madame le MAIRE conclut avec la citation « Le bruit ne fait pas toujours du bien, et le bien ne fait pas toujours du bruit ».

Question adoptée à l'unanimité

12 - Subventions versées en 2022 aux associations

Alain BOUCHER présente le tableau avec les subventions proposées pour les associations de la commune.

Alain BOUCHER explique le dispositif d'attribution établi par la Commission Sports et Associations. Les demandeurs se voient attribuer un forfait et un certain nombre de points en fonction de leurs caractéristiques : association adhérent à une structure nationale, nombre d'adhérents, nombre d'adhérents jeunes, propositions d'animations, etc.

Alain BOUCHER précise les montants des points : 8,72 € pour les associations sportives, 10,45 € pour les associations culturelles. Pour les associations caritatives et festives un forfait est attribué en fonction de leur projet d'animation.

Alain BOUCHER dit qu'au-delà de l'attribution des subventions financières la mairie est là pour accompagner les associations.

Myriam VERDIE demande si l'association « L'Outil en main » bénéficie d'une subvention.

Alain BOUCHER dit que l'association est soutenue par 4 communes : La Planche, Remouillé, Aigrefeuille et Vieilleville. Cette association qui favorise la transmission réunit une cinquantaine de bénévoles et forme des jeunes d'entre 10 et 13 ans dans des domaines comme l'ébénisterie, le carrelage, la couture, la cuisine.

Alain BOUCHER précise que le local de l'association est à La Planche. Les 4 communes ont été sollicitées pour la prise en charge du loyer et des fluides. Vieilleville propose la prise en charge de 25% de ce coût.

Christian JABIER dit que c'est une très belle association.

Myriam VERDIE demande si on connaît la proportion d'enfants de chaque commune.

Alain BOUCHER dit ne pas disposer de cette information pour l'instant, les activités commençant en septembre prochain.

Myriam VERDIE dit qu'il faut communiquer pour que les enfants de toutes les communes participantes sachent qu'ils peuvent s'y inscrire.

Alain BOUCHER dit que l'association sera présente à la « Rencontre des Associations et des Services municipaux » de Vieillevigne organisée le 11 juin 2022.

Joël PHELIPPON dit qu'il y a des élus municipaux qui font partie de certaines associations vieillevignaises. Pour cette raison ils souhaitent voter chaque subvention séparément.

Myriam VERDIE dit qu'il n'y a pas manifestement pas de conflit d'intérêt et que c'est dommage de le laisser entendre.

Morgane BONNET regrette que Joël PHELIPPON n'ait pas fait part de sa remarque en Commission au lieu d'attendre d'être en Conseil.

Alain BOUCHER confirme que lors de la réunion de la Commission Joël PHELIPPON était présent, que l'ensemble des demandes a été traité et qu'aucune observation dans ce sens n'a été évoquée.

Evelyne RAULET dit se sentir particulièrement visée.

Marie-Françoise VALIN lui répond qu'elle n'est pas la seule à se sentir visée par ces accusations.

Evelyne RAULET manifeste son mécontentement considérant qu'elle est visée par les remarques parce qu'elle est une bénévole active, et que les remarques de Joël PHELIPPON, pour le groupe d'opposition, lui font pitié.

Evelyne RAULET se demande si c'est une faute de vouloir aider les autres.

Joël PHELIPPON dit qu'ils aident aussi des gens.

Sylvain MOULET dit qu'Evelyne RAULET n'a pas été citée, mais qu'il faut appliquer la loi.

Evelyne RAULET lui demande si alors à son avis il faut exclure tous les élus qui sont dans les bureaux d'associations.

Damien MECHINEAU dit que si l'opposition a des observations, s'il s'agit d'alerter, c'est en Commission que ça aurait dû être fait, quand il y a encore moyen d'agir. Le rôle des élus est de travailler ensemble pour le bien de la commune, pas de trouver des arguments pour casser en Conseil municipal.

Christian JABIER dit à Sylvain MOULET qu'il utilise le Conseil municipal comme tribune.

Madame le MAIRE dit qu'elle met fin après ces échanges à ce débat stérile. Les élus municipaux et la Commission sont dans un état d'esprit positif. Il n'y pas de conflit d'intérêt du fait que certains élus participent à des associations, c'est normal, du moment où le montant de chaque subvention est établi en application du calcul objectif défini par la Commission.

Madame le MAIRE propose de passer au vote pour l'ensemble des subventions

André LEBRETON, Joël PHELIPPON et Sylvain MOULET ne participent pas au vote.

Question adoptée à l'unanimité

13 - France Services – CD44 - Convention pour la mise à disposition de locaux partagés

Madame le MAIRE présente le projet de convention de mise à disposition des locaux pour les services de la PMI (Protection maternelle et infantile). Cette mise à disposition permet de répondre à la demande d'accueil et de l'action sociale de proximité sur la commune.

Evelyne RAULET signale que le prix de la vacation est indiqué pour 2021.

Madame le MAIRE confirme que le même tarif s'applique en 2022.

Question adoptée à l'unanimité

14 - Projet d'implantation d'ombrière solaire – mise à disposition du parking du stade

Damien MECHINEAU explique que la commune a reçu un projet spontané d'implantation d'ombrières solaires. L'installation d'ombrières photovoltaïques permettrait la production d'énergie solaire et l'installation de bornes électriques pour véhicules. Il précise que l'électricité produite est réinjectée dans le réseau d'électricité et revenue à un fournisseur, avec une clause de priorité pour la commune à partir de la 20^{ème} année.

Damien MECHINEAU précise que le site identifié par la Commission pouvant accueillir le projet est le parking du stade (anciennement place des fêtes).

Damien MECHINEAU dit que l'étape suivante est le lancement d'une procédure d'appel à projet pour trouver un opérateur qui va construire les ombrières. Une convention sera à signer avec l'opérateur pour une durée maximale de 30 ans. La commune perçoit une redevance pour l'occupation du domaine public.

Damien MECHINEAU précise que l'équipement en ombrières solaires ne réduit pas le nombre de places de stationnement, c'est au contraire une amélioration du parking qui sera désormais ombragé.

Nicolas GILLIER demande si la convention doit durer 20 ou 30 ans

Damien MECHINEAU dit que si la commune voulait utiliser l'électricité produite en autoconsommation ce serait possible à partir de la vingtième année. La Convention peut avoir une durée de 30 ans.

Madame le MAIRE dit que la commune a un rôle à jouer dans le développement des énergies renouvelables. Elle précise que le SYDELA en tant qu'opérateur a fait une proposition à la mairie. Ce projet permettra d'augmenter la part de production d'énergies renouvelables et ainsi aller dans le sens des objectifs du PACET (Plan Climat Air Energie Territorial).

Damien MECHINEAU dit que la surface précise à équiper sera vue avec l'opérateur retenu après l'appel à projet. Pour les cars il n'y aura pas d'incompatibilité car il n'y aura pas d'ombrières installées sur les voies de circulation. Il est prévu aussi de conserver une partie pour du stationnement poids lourd, ainsi que bien sûr l'accès au stade en cas de besoin, selon les préconisations du plan communal de sauvegarde.

André LEBRETON demande quel est le coût pour la commune.

Damien MECHINEAU s'étonne qu'André LEBRETON pose la question alors qu'il connaît la réponse car il fait partie de la Commission.

Damien MECHINEAU précise qu'il y aura un coût si la commune décide de refaire le tapis et le marquage au sol, qui le mériteraient bien, ainsi qu'éventuellement de l'éclairage. En revanche, l'installation et la gestion des ombrières n'a pas de coût pour la commune, qui reçoit au contraire une redevance de l'opérateur.

Madame le MAIRE confirme que les seuls coûts pour la commune sont les coûts liés à la refaction du parking, qui sont justifiés par l'état d'usure actuel.

Sylvain MOULET dit que c'est une très bonne idée, et demande quel pourcentage de la surface sera concerné.

Damien MECHINEAU répond que la surface précise sera à voir avec l'opérateur retenu, en principe toute la partie droite du parking.

Damien MECHINEAU dit que l'objet de la délibération est de lancer l'appel à manifestation d'intérêt.

Sylvain MOULET demande si la convention est déjà rédigée.

Damien MECHINEAU dit que de toutes façons elle ne sera signée qu'à l'issue de l'appel à projets.

Question adoptée à l'unanimité

15 - CSMA – modification des statuts – changement d'adresse postale du siège social

Madame le MAIRE explique qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la Communauté d'Agglomération pour indiquer la nouvelle adresse du siège au 13 rue des Ajoncs 44190 CLISSON.

Question adoptée à l'unanimité

16 - CSMA - Convention de partenariat pour la distribution des publications de Clisson Sèvre et Maine Agglo dans la commune de Vieillevigne

Madame le MAIRE explique que pour la distribution du magazine intercommunal, plutôt que d'avoir deux équipes de distribution, ce sont les agents distributeurs du Mag de la commune qui distribuent aussi les publications de l'Agglomération.

Madame le MAIRE dit que l'Agglomération rembourse ensuite les frais de distribution à la commune selon les termes de la convention.

Question adoptée à l'unanimité

17 - Convention départementale de projet sportif territorial partagé – section Multisport seniors

Marie-Françoise VALIN explique que l'objet de cette convention est la mise en place d'une activité sportive organisé par le conseil départemental, pour les plus de 60 ans, pour favoriser l'autonomie, permettre une pratique sportive régulière une fois par semaine et contribuer au lien social.

Marie-Françoise VALIN dit que cette pratique manquait à la palette d'activités proposés par les Toujours Jeunes, et que l'association a rapidement manifesté son intérêt. L'activité a démarré en mars pour vérifier si la proposition suscitait de l'intérêt parmi des habitants, ce qui est le cas.

Marie-Françoise VALIN indique que l'activité est proposée grâce à un partenariat entre le Conseil départemental, les Toujours Jeunes, la Fédération française de gymnastique volontaire et la commune. Chaque partenaire s'engage : le département forme les animateurs et met à disposition du matériel, la commune met à disposition la salle et accorde un soutien financier, la Fédération fournit les deux animateurs.

Marie-Françoise VALIN explique que la participation des pratiquants est de 30€ par an. Pour la première séance, entre mars et septembre 2022, avec cette participation et l'aide au démarrage du conseil départemental, il n'y aura pas besoin d'une participation financière de la commune.

Evelyne RAULET dit que dans l'article 2 de la convention il est indiqué que l'activité s'adresse à un public autonome ou légèrement dépendant. Elle souligne qu'il est nécessaire d'être physiquement autonome pour y participer.

Madame le MAIRE dit qu'Evelyne RAULET a raison, mais qu'il est difficile de demander une modification de cette convention qui a déjà été approuvé par de nombreux partenaires.

Madame le MAIRE dit qu'elle retient aussi le fond, dans le cadre de la politique Grand âge et les actions à engager pour le maintien à domicile, et souligne la participation des Toujours Jeunes et leur action pour se maintenir en santé.

Marie-Françoise VALIN précise que cette activité est ouverte à tous, pas seulement aux adhérents des Toujours Jeunes.

Evelyne RAULET demande quel est le coût de l'adhésion à la Fédération.

André LEBRETON dit qu'il n'y a pas de coût pour les Toujours Jeunes.

Marie-Françoise VALIN remercie aussi les Toujours Jeunes d'avoir accepté de porter cette initiative.

André LEBRETON ne participe pas au vote

Question adoptée à l'unanimité

18 - Décisions prises dans le cadre des délégations du Maire

Madame le MAIRE informe le Conseil des décisions prises au titre de ses délégations

Madame le MAIRE dit qu'elle souhaite donner quelques informations avant de conclure :

Madame le MAIRE dit que depuis plusieurs jours avec Christian JABIER elle est en lien permanent avec la directrice de l'école Paule Emile Victor au sujet de la fermeture de classe annoncée par la Direction d'académie. Des rencontres sont prévues dès le lendemain avec les parents d'élèves. Les parents tiennent à leur école et la commune les soutient.

Madame le MAIRE dit que pour l'élection présidentielle, elle va transmettre par mail des propositions de composition des bureaux de vote. Elle remercie les élu(e)s de répondre par mail pour éviter les erreurs.

Madame le MAIRE demande au conseil de réserver leur journée du 2 avril pour pouvoir participer aux Rencontres avec les Vieillevignoises et les Vieillevignois. Vanessa BROCHARD précise que le rv est prévu à 9 heures à la mairie, pour donner la constitution des groupes. Il est prévu 4 groupes et 8 zones. Un élu minoritaire est prévu dans chaque groupe. Il est prévu des barnums et des oriflammes. L'objectif est de rejoindre 4 zones le matin et 4 l'après-midi. Le déjeuner est prévu ensemble dans la salle Lamoricière. Les habitants pourront se rendre à la zone de leur choix en fonction de leur lieu d'habitation.

Catherine BROCHARD invite le Conseil à participer à Raconte en Musique, le samedi 21 mai dans la Salle des Mémoires.

Madame le MAIRE demande si d'autres prises de parole sont demandées.

Pas d'autres demandes de prise de parole.

Madame le MAIRE annonce vouloir conclure par une intervention sur la décision de ne pas autoriser la publication de la dernière Tribune soumise par le Groupe d'opposition dans le bulletin municipal.

Madame le MAIRE dit que cette tribune était rédigée en la citant nommément. Cette mention portait à son sens atteinte à son honneur.

Madame le MAIRE dit qu'elle a rencontré cette semaine le groupe d'opposition, malheureusement sans issue positive. Elle indique qu'une communication loyale, respectueuse, ouverte et avec du bon sens trouvera toujours sa place dans le bulletin communal.

Madame le MAIRE dit que comme lors de la rencontre avec le groupe d'opposition, elle tient à redire qu'aucune attaque personnelle ne peut être tolérée.

Sylvain MOULET dit qu'ils ont décidé de porter la demande devant le tribunal administratif.

L'ordre du jour et les demandes d'intervention étant épuisés, Madame le MAIRE déclare la séance terminée.
